



SÉNAT | SENATE
CANADA

Rapport annuel du Comité permanent de l'audit et de la surveillance

Activités et observations pour l'exercice 2023-2024

Juin 2024

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ PERMANENT DE L'AUDIT ET DE LA SURVEILLANCE



SÉNAT | SENATE
CANADA

Renseignements :

Par courriel : AOVS@sen.parl.gc.ca

Par la poste : Comité permanent de l'audit et de la surveillance
Sénat, Ottawa (Ontario), Canada, K1A 0A4

Le rapport peut être téléchargé à l'adresse suivante :

www.sencanada.ca/fr/comites/aovs/44-1

Le Sénat est présent sur Twitter : @SenateCA,
suivez le comité à l'aide du mot-clic #AOVS

This report is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	3
MEMBRES DU COMITÉ.....	4
ORDRE DE RENVOI	5
SOMMAIRE.....	6
Introduction	9
Mandat.....	10
Composition du comité.....	11
Charte d'audit et de surveillance	12
Autorité intersessionnelle.....	12
Réunions	13
Activités du comité	15
A. Audit externe.....	15
B. Audit interne.....	20
C. Examen des rapports financiers	24
Observations	26
A. Plan d'audit interne et établissement de la fonction d'audit interne.....	26
B. Responsabilisation et transparence.....	27
C. Renforcer la surveillance	28
Conclusion.....	29

MEMBRES DU COMITÉ

L'honorable Marty Klyne, *président*

L'honorable David M. Wells, *vice-président*

L'honorable Hassan Yussuff, *vice-président*

L'honorable Colin Deacon, membre

Hélène F. Fortin, membre externe

Robert Plamondon, membre externe

Autres sénateurs ayant participé à l'étude :

L'honorable Renée Dupuis (retraîtée)

L'honorable Percy E. Downe

Recherche et éducation, Bibliothèque du Parlement :

Lindsay McGlashan, analyste

Rosemonde Samedy, analyste

Direction des comités du Sénat :

Maxime Fortin, greffière du comité

Stéphanie van Beek, secrétaire de séance

Brigitte Martineau, adjointe administrative

ORDRE DE RENVOI

Extrait du *Règlement du Sénat* :

12-7. (4) Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance, qui, dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation, est chargé, de sa propre initiative :

a) de retenir et diriger les services des auditeurs externes et les auditeurs internes du Sénat;

b) de superviser les audits internes et externes du Sénat;

c) de faire rapport au Sénat concernant les audits internes et externes, y compris les rapports d'audit et d'autres questions;

d) d'examiner les plans d'action de l'Administration du Sénat pour vérifier :

(i) qu'ils répondent adéquatement aux recommandations et aux constatations découlant des audits internes et externes,

(ii) qu'ils sont mis en œuvre de façon efficace;

e) d'examiner les rapports trimestriels et les états financiers vérifiés du Sénat, à titre d'information;

f) de faire rapport de ses observations et recommandations au Sénat à intervalles d'au plus un an.

SOMMAIRE

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (le comité AOVS) a été créé en octobre 2020 afin de superviser les audits internes et externes du Sénat dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation. Le comité a été pleinement constitué en juin 2021, à la suite de la nomination par le Sénat de deux membres externes en plus des quatre membres sénateurs. Il est ainsi devenu le seul comité sénatorial comptant des membres non parlementaires qui offrent un point de vue indépendant (ou externe) d'experts. Cette participation externe au comité d'audit et de surveillance est un aspect important du modèle de gouvernance du Sénat.

La première tâche du comité AOVS a été d'établir la *Charte d'audit et de surveillance du Sénat*, que le Sénat a adoptée en juin 2022. L'établissement d'une telle charte constitue une pratique exemplaire et un travail que le comité considérait comme essentiel au fondement du nouveau modèle de gouvernance, qui sépare le rôle du comité responsable de la gestion des questions financières et administratives du Sénat – le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration (le comité CIBA) – du rôle du comité responsable de la surveillance – le comité AOVS. Ces deux comités sont des piliers importants de la structure de gouvernance du Sénat, et leur soutien relève de l'Administration du Sénat, qui est responsable des fonctions de gestion et de soutien au quotidien.

Ensuite, le comité AOVS a examiné l'approche pour structurer la fonction d'audit interne du Sénat. Il a en conclu que: le Sénat tirerait parti d'un modèle flexible, reposant sur une expertise interne en matière d'audit et une expertise externe au besoin, et surtout, d'un plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques respectant les pratiques exemplaires et les normes professionnelles. Cette conclusion a donc mené à la création du poste interne permanent de dirigeant principal de l'audit, qui, tout en faisant partie de l'Administration du Sénat, rendrait des comptes directement au comité AOVS et disposerait de ressources internes et externes au besoin et en fonction de divers facteurs, comme la connaissance de l'institution et des opérations du Sénat, la pérennité du personnel et l'expertise technique nécessaire.

Pendant que le comité AOVS s'employait à recruter un dirigeant principal de l'audit pour diriger la nouvelle fonction d'audit interne, il a poursuivi son examen des

pratiques et des leçons acquises au sein d'autres assemblées législatives. En juillet 2023, durant la relâche parlementaire, une délégation de membres du comité AOVS a entrepris une mission d'étude à Londres (Royaume-Uni) afin d'y rencontrer leurs homologues de la Chambre des Lords et de la Chambre des communes du Parlement britannique. La mission d'étude au Royaume-Uni a largement éclairé le comité AOVS quant à la façon d'améliorer sa surveillance des questions importantes et de faciliter la transition vers une nouvelle fonction d'audit interne, ce dont le comité a fait rapport au Sénat en septembre 2023.

En octobre 2023, le comité AOVS a conclu sa recherche et a embauché un dirigeant principal de l'audit. Après une intégration réussie, grâce aux orientations du comité AOVS et à la contribution de la direction de l'Administration du Sénat, le comité s'est concentré sur la gouvernance, la gestion du risque et les mesures de contrôle du Sénat. Les états financiers du Sénat font l'objet d'un audit annuel par un auditeur externe, mais d'autres secteurs tireraient parti d'évaluations, d'examens et d'audits indépendants. Le comité AOVS s'est particulièrement intéressé à mieux comprendre comment une fonction d'audit interne peut apporter une plus-value pour le Sénat. Par conséquent, sous la direction du comité AOVS, le dirigeant principal de l'audit a élaboré le premier plan d'audit interne axé sur les risques du Sénat, que le comité prévoit présenter au Sénat en vue de son adoption à l'automne 2024. Les audits internes planifiés débiteront au cours de l'exercice 2024-2025.

En décembre 2023 et en mars 2024, le comité AOVS a également examiné le registre des risques institutionnels de l'Administration du Sénat, puis rencontré la direction de l'Administration du Sénat afin de discuter des principaux risques et des mesures connexes pour les atténuer ainsi que des questions relatives à la cybersécurité.

En décembre 2023, conformément à son mandat d'audit externe, le comité AOVS a rencontré l'auditeur externe dans le cadre de sa surveillance de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023. Après la conclusion de l'audit, en février 2024, le comité AOVS a examiné les états financiers vérifiés et effectué son évaluation annuelle de l'auditeur externe en mars 2024. Il a aussi examiné les exigences que devra respecter le prochain auditeur externe puisque le contrat avec l'auditeur externe actuel prend fin avec l'audit des états financiers de l'exercice 2023-2024.

Le présent rapport résume les travaux du comité AOVS au cours de l'exercice 2023-2024. Il présente également les observations des membres du comité AOVS sur certaines des principales questions d'audit et de surveillance constatées jusqu'à maintenant.

Dans la poursuite de ses travaux, le comité AOVS veille à se placer dans une position pour assurer une surveillance indépendante, transparente et continue afin d'aider le Sénat à rendre des comptes. En particulier, le comité AOVS veillera à ce que la nouvelle fonction d'audit du Sénat transmette des conclusions et des recommandations qui contribuent à l'efficacité et à l'efficacités des opérations. Par ailleurs, les observations et les recommandations que le comité fait au Sénat ainsi que la surveillance qu'il exerce pour assurer la mise en œuvre des plans d'action par la direction appuieront les efforts constants d'amélioration déployés par l'institution.

Introduction

Le Comité permanent de l'audit et de la surveillance (le comité AOVS) a le mandat de surveiller les activités et les dépenses du Sénat¹. Le comité, dont les membres sont nommés par le Sénat, relève de celui-ci. Agissant avec intégrité, indépendance, transparence et responsabilité, il est chargé de surveiller et de diriger les audits internes et externes du Sénat, de superviser la pertinence des mesures de gestion des risques, de gouvernance et de contrôle, ainsi que de rendre compte publiquement au Sénat de ses observations et de ses recommandations. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité AOVS veille à l'efficacité, à l'économie et à l'efficience des dépenses publiques.

Le Sénat a établi le comité AOVS et ses principes fondamentaux en octobre 2020, après la publication du rapport de 2015 du vérificateur général du Canada en lien avec les dépenses des sénateurs. Après cet audit, il y a eu de nombreuses études et discussions entre les sénateurs au sujet des principes fondamentaux à respecter pour former un comité d'audit et de surveillance efficace, et il a été conclu que le comité devrait être indépendant et relever directement du Sénat². Il a également été souligné que le comité devrait continuellement avoir accès à la direction de l'Administration du Sénat et aux auditeurs internes et externes, être responsable de nommer et de superviser les auditeurs internes et externes, se rencontrer périodiquement et sans restriction durant les périodes intersessionnelles et mener ses travaux de manière transparente tout en respectant les règles et conventions relatives à la confidentialité des réunions tenues à huis clos³.

La composition du comité AOVS, qui inclut notamment des membres externes, et son indépendance du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de

¹ Sénat, *Journaux*, 1^{er} octobre 2020.

² Dans le premier rapport annuel du comité du Sénat, *Rapport annuel du Comité permanent de l'audit et de la surveillance : Activités et observations, du 1^{er} octobre 2020 au 31 mars 2022*, on précise l'historique du comité. Voir également : Sénat, Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration [CIBA], *Audit et surveillance*, Vingt et unième rapport, 28 novembre 2017; Sous-comité du budget des dépenses du Sénat du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, *Audit et surveillance*, Cinquième rapport, 26 octobre 2017; et Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, *Rédiger et proposer des modifications au Règlement du Sénat pour établir le Comité permanent de l'audit et de la surveillance*, Dixième rapport, 29 novembre 2018.

³ Sénat, Sous-comité du budget des dépenses du Sénat du Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration, *Audit et surveillance*, Cinquième rapport, 26 octobre 2017.

l'administration (CIBA) constituent deux aspects importants permettant d'assurer cette indépendance⁴.

Alors que le comité AOVS continuera de s'acquitter de son mandat d'audit et de surveillance conformément au Règlement du Sénat (le Règlement) et à la Charte d'audit et de surveillance du Sénat (la Charte), il aura à cœur d'assurer son indépendance par rapport aux responsables des décisions relatives à la gestion quotidienne des questions financières et administratives de l'Administration du Sénat.

Ce troisième rapport annuel, dans lequel le comité AOVS présente au Sénat ses activités et ses observations, couvre l'exercice 2023-2024, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Durant l'exercice 2023-2024, le comité AOVS a collaboré afin d'assurer une surveillance indépendante des audits, a examiné les questions relatives à la gouvernance et à la gestion des risques et a supervisé le travail du nouveau dirigeant de l'audit interne du Sénat, le dirigeant principal de l'audit, ainsi que le processus nécessaire à la préparation du premier plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques. Le comité AOVS a également étudié les pratiques exemplaires en matière d'audit et de surveillance dans d'autres administrations et s'est demandé comment certaines pratiques et leçons apprises pourraient contribuer à l'efficacité de la nouvelle fonction d'audit interne du Sénat. Par ailleurs, tout au long de l'année, l'Administration du Sénat a fourni au comité AOVS des renseignements et des séances d'information.

Mandat

Conformément à l'article 12-7(4) du Règlement, dans un esprit d'intégrité, d'indépendance, de transparence et de responsabilisation, le comité AOVS est chargé, de sa propre initiative, de superviser les audits internes et externes du Sénat et d'autres questions connexes, et de faire rapport de ses observations et de ses

⁴ CIBA est chargé de fournir une orientation stratégique, de recommander des règles et politiques administratives en vue de leur adoption par le Sénat, d'exercer des fonctions de gouvernance et d'ordonner, de déléguer et de superviser des fonctions de gestion.

recommandations au Sénat au moins une fois par an⁵. Le mandat du comité AOVS est axé sur les activités internes de l'institution et, par conséquent, joue un rôle important dans le droit du Sénat à l'autogouvernance.

Composition du comité

À l'heure actuelle, le comité AOVS est composé de quatre sénateurs, chacun représentant un parti ou groupe parlementaire reconnu. De plus, il est le seul comité du Sénat qui compte officiellement dans ses rangs des personnes qui ne sont pas des parlementaires, soit deux membres externes. Ces derniers travaillent de manière indépendante avec les sénateurs pour fournir des conseils et assurer la surveillance, ce qui constitue un élément important pour un comité d'audit et de surveillance. La composition du comité AOVS permet également de s'assurer que les discussions du comité sont à la fois éclairées par des idées sur le Sénat et des perspectives extérieures sur les pratiques exemplaires et les normes. Le Règlement précise que les membres externes peuvent participer à toutes les délibérations du comité, mais ne peuvent pas voter sur une motion présentée à ce dernier. En revanche, tous les membres peuvent faire part de leurs observations et de leurs opinions divergentes dans tout rapport produit par le comité AOVS.

Le Règlement précise que le comité AOVS doit compter trois sénateurs. Or, le 25 novembre 2021, le Sénat a adopté un ordre sessionnel prévoyant que le comité AOVS est composé de quatre sénateurs et qu'il peut élire deux vice-présidents⁶.

Présentement, le comité AOVS est présidé par le sénateur Marty Klyne. Il compte deux vice-présidents, le sénateur David M. Wells et le sénateur Hassan Yussuff, ce dernier s'étant joint au comité AOVS en janvier 2024, et le sénateur Colin Deacon qui y siège depuis septembre 2023. Le comité directeur se compose du président et des deux vice-présidents. Au cours de l'exercice, la sénatrice Renée Dupuis a été vice-présidente du comité du 1^{er} avril 2023 au 17 janvier 2024, et le sénateur Percy E. Downe a été membre du comité du 1^{er} avril 2023 au 20 septembre 2023.

Afin d'assurer une bonne gouvernance et la séparation des pouvoirs, le Règlement stipule qu'aucun sénateur ne peut être à la fois membre du comité AOVS et du

⁵ Sénat, *Règlement du Sénat du Canada*, septembre 2023, [article 12-7\(4\)](#).

⁶ Sénat, *Journaux*, 25 novembre 2021.

comité CIBA, ce dernier étant chargé de toutes les questions financières ou administratives se rapportant à la gestion interne du Sénat. De plus, le président du comité AOVS ne doit pas être membre du parti ou du groupe parlementaire reconnu auquel appartient le président du comité CIBA.

Le 8 juin 2021, deux membres externes, Robert Plamondon et Hélène F. Fortin, se sont joints au comité AOVS⁷. Les membres externes du comité sont nommés à titre amovible. Pour que les deux mandats n'arrivent pas à échéance en même temps, un membre externe, Robert Plamondon, a été nommé pour une période ne devant pas excéder quatre ans, et l'autre membre externe, Hélène F. Fortin, a été nommée pour une période ne devant pas excéder cinq ans. Par la suite, les mandats des membres externes seront d'au plus cinq ans et devraient être échelonnés pour assurer la continuité. Les membres externes peuvent servir pendant un maximum de deux mandats⁸.

Charte d'audit et de surveillance

La *Charte d'audit et de surveillance du Sénat*, adoptée par le Sénat en juin 2022, énonce la mission, les pouvoirs et les responsabilités du comité AOVS. Elle explique également le rôle du comité dans le contexte du cadre général de gouvernance du Sénat⁹. Reconnaisant que le Règlement établit le mandat du comité AOVS et les procédures à suivre, la Charte précise qu'en cas de divergence, le Règlement a priorité sur toute pratique qui y est décrite. Afin de bien servir le Sénat, le comité AOVS examinera périodiquement sa charte pour s'assurer qu'elle reflète les pratiques exemplaires en matière de surveillance; la première révision doit avoir lieu en juin 2025.

Autorité intersessionnelle

La plupart des comités permanents peuvent seulement se réunir pendant une session du Parlement, qui prend fin en cas de dissolution ou de prorogation.

⁷ Sénat, Comité permanent de l'audit et de la surveillance [AOVS], *La nomination des membres externes*, Cinquième rapport, 8 juin 2021. Voir aussi le rapport sur la nouvelle nomination des membres externes à l'ouverture de la première session de la 44^e législature, AOVS, *La nomination des membres externes*, Premier rapport, 9 décembre 2021.

⁸ AOVS, *La nomination des membres externes*, Premier rapport, 9 décembre 2021.

⁹ Sénat, *Charte d'audit et de surveillance du Sénat*, 23 juin 2022.

Toutefois, conformément à la *Charte d'audit et de surveillance du Sénat*, en période de prorogation ou de dissolution du Parlement, il y aurait un comité appelé « Autorité intersessionnelle chargée de l'audit et de la surveillance », et ce, jusqu'à ce que le Sénat nomme les membres du comité successeur. À la fin de la session, les membres sénateurs et les membres externes du comité AOVS deviennent membres de l'Autorité intersessionnelle chargée de l'audit et de la surveillance, et ont le pouvoir de poursuivre les travaux du comité AOVS jusqu'à ce que les membres d'un comité successeur soient nommés au début de la session suivante.

Réunions

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité AOVS s'est réuni 12 fois pour examiner des audits internes et externes du Sénat et des questions connexes et pour en faire rapport (voir la section sur les activités du comité pour en savoir plus à ce sujet). Les avis de convocation et les travaux du comité, y compris les procès-verbaux et les transcriptions des réunions publiques, sont publiés sur le site Web du Sénat. Les procès-verbaux du comité font également état des membres présents aux réunions.

Les présences à ces réunions du comité AOVS se répartissent comme suit :

Membre	Affiliation	Présence aux réunions et nombre total de réunions
Sénateur Marty Klyne	Groupe progressiste du Sénat	12/12
Sénateur David M. Wells	Parti conservateur du Canada	10/12
Sénateur Hassan Yussuff	Groupe des sénateurs indépendants	2/2
Sénateur Colin Deacon	Groupe des sénateurs canadiens	8/8
Sénatrice Renée Dupuis	Groupe des sénateurs indépendants	9/10
Sénateur Percy E. Downe	Groupe des sénateurs canadiens	2/4
Hélène F. Fortin, FCPA	Membre externe	12/12
Robert Plamondon, FCPA	Membre externe	12/12

Note : Pour le compte rendu officiel des présences, consulter les procès-verbaux.

De plus, le comité directeur s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice. Les membres du comité AOVS se sont également réunis à trois reprises en avril, en août et en septembre 2023 pour diriger l'étape des entrevues avec les candidats au poste

RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ PERMANENT DE L'AUDIT ET DE LA SURVEILLANCE

de dirigeant principal de l'audit. Enfin, une délégation de membres du comité AOVS a assisté à 13 réunions ou séances d'information dans le cadre de la mission d'étude du comité à Londres (Royaume-Uni) en juillet 2023.

Voici le budget approuvé du comité AOVS¹⁰ et ses dépenses au cours de l'exercice 2023-2024 :

	2023-2024	
	Budget (\$)	Dépenses (\$)
Services de comptabilité et d'audit	—	32 075
Services de conseil en gestion	—	8 050
Frais de formation et d'adhésion	—	1 270
Voyage : Mission d'étude	—	35 142
Membres externes	—	87 672
Total	304 268	164 209

Note : Les fonds alloués au comité dans le cadre du processus du budget principal des dépenses du Sénat pour l'exercice 2023-2024 totalisent 304 268\$.

Les membres externes touchent une rétribution annuelle de 15 000 \$. De plus, ils ont droit à 1 000 \$ et à 250 \$ par réunion et par séance d'information à laquelle ils assistent, respectivement. Le montant total de leur rémunération ne doit pas dépasser 60 000 \$ par année. Ils ont également droit au remboursement de leurs frais de déplacement, conformément aux lignes directrices établies par le Sénat. En 2023-2024, les membres externes, Robert Plamondon et Hélène F. Fortin, ont touché 37 500 \$ et 49 500 \$, respectivement. Le dernier montant inclut les montants liés à la participation à la délégation pour la mission d'étude du comité AOVS.

¹⁰ AOVS, [Budget 2022-2023](#), Cinquième rapport, 9 juin 2022.

Activités du comité

En 2023-2024, le comité AOVS a mené ses activités conformément à son mandat et a achevé le travail de fond établi dans son plan de travail annuel. Au cours de l'exercice, le comité AOVS a assuré la surveillance des audits internes et externes du Sénat, a mené une mission d'étude et présenté un rapport sur son étude des pratiques d'audit et de surveillance au Parlement britannique, a examiné les pratiques exemplaires relatives aux mécanismes de gouvernance, a recruté un dirigeant principal de l'audit et a établi la fonction d'audit interne du Sénat, a rencontré l'auditeur externe pour discuter de l'audit des états financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, a rencontré la direction de l'Administration du Sénat pour effectuer le suivi de la progression des travaux en cours et a examiné les priorités en prévision des travaux futurs du comité AOVS, entre autres choses. De plus, le comité AOVS et le comité CIBA ont également échangé des correspondances tout au long de l'année, et les membres du comité directeur des deux comités se sont réunis afin de discuter de questions d'intérêt commun. Enfin, en février 2024, le comité AOVS a adopté son plan de travail pour l'exercice 2024-2025¹¹.

L'Administration du Sénat a appuyé les travaux du comité AOVS, par des séances d'information régulières de la part du dirigeant principal de l'audit entre novembre 2023 et mars 2024 et de la part du dirigeant principal des finances ainsi que du contrôleur et sous-dirigeant principal des finances entre décembre 2023 et mars 2024. Durant l'année, le comité AOVS a également rencontré les membres de l'Administration du Sénat afin de discuter du nouveau cadre de gestion des risques institutionnels ainsi que des questions liées au registre révisé des risques institutionnels et a reçu de l'information de la Direction des ressources humaines et de la Direction des services d'information. Le comité AOVS reconnaît la contribution de l'Administration du Sénat, qui lui a fourni de l'information pertinente et des séances d'information afin qu'il puisse assumer ses responsabilités de surveillance efficacement et en temps opportun.

A. Audit externe

Le comité AOVS est chargé d'embaucher des auditeurs externes, de surveiller et de diriger les audits externes du Sénat en examinant les plans d'audit, en suivant les

¹¹ AOVS, *Procès-verbal*, 14 février 2024.

progrès réalisés dans le cadre des travaux d'audit en cours, et en examinant les résultats des rapports d'audit, ainsi que les plans d'action de la gestion de l'Administration du Sénat, le cas échéant, afin de s'assurer qu'ils répondent aux recommandations et aux conclusions qui découlent des audits externes et qu'ils sont effectivement mis en œuvre. Le comité CIBA doit approuver les plans d'action de la gestion en lien avec les observations découlant des audits, tandis que le comité AOVS doit surveiller les progrès et la mise en œuvre de ces plans.

Le comité AOVS est également chargé de faire rapport au Sénat en ce qui concerne les audits externes et d'autres questions. Comme il est également mentionné dans la Charte, le président du comité AOVS communiquera par écrit avec la présidente du comité CIBA au sujet des questions qui relèvent des deux comités, comme l'embauche de l'auditeur externe.

Pendant l'exercice 2023-2024, le comité AOVS avait la responsabilité de superviser l'audit des états financiers pour l'exercice 2022-2023.

Avant la création du comité AOVS, le Sénat avait retenu les services d'un auditeur externe – la firme Ernst & Young – pour que celui-ci effectue l'audit des états financiers pour trois exercices, soit de 2019-2020 à 2021-2022. Le contrat comprenait aussi deux options de prolongation d'une année chacune, pour les exercices 2022-2023 et 2023-2024, que le comité AOVS avait approuvées en mai et en novembre 2022¹².

À l'automne 2023, le comité AOVS a examiné le processus de recrutement d'un auditeur externe, afin d'effectuer l'audit des états financiers du Sénat pour les exercices allant de 2024-2025 à 2026-2027, avec deux options de prolongation d'une année chacune. Le comité AOVS a examiné les procédures d'évaluation et les critères de sélection, y compris les exigences que doivent respecter les soumissionnaires, l'énoncé des travaux et les échéanciers des produits livrables¹³. En décembre 2023, il a été entendu que le comité AOVS demande à la Direction des finances et de l'approvisionnement de lancer une demande de propositions visant à retenir les services d'un auditeur externe pour l'audit des états financiers du Sénat. Un

¹² AOVS, [Procès-verbal](#), 3 mai 2022 et [Procès-verbal](#), 23 novembre 2022.

¹³ AOVS, [Procès-verbal](#), 6 décembre 2023.

processus d'acquisition concurrentiel s'est donc déroulé en janvier et en février 2024.

Un contrat pour effectuer les audits des états financiers pour les exercices allant de 2024-2025 à 2026-2027, avec deux options de prolongation d'une année chacune, a subséquemment été accordé à l'auditeur externe actuel du Sénat. Lors de sa surveillance et de son évaluation de l'auditeur externe, et conformément aux pratiques exemplaires, le comité AOVS continuera d'examiner l'indépendance de l'auditeur et les mesures de protection en place contre les menaces liées à la familiarité avec l'institution. Chaque année, l'auditeur externe confirme qu'il est indépendant du Sénat. De plus, dans le cadre de son évaluation annuelle de l'auditeur externe, le comité AOVS n'a pas relevé de préoccupations liées à son indépendance.

En ce qui concerne l'audit des états financiers de 2022-2023, les membres du comité AOVS ont rencontré l'auditeur externe en février 2023 afin d'examiner le plan d'audit¹⁴. L'approche d'audit adoptée n'a pas beaucoup changé par rapport à celle de l'année antérieure, et selon la pratique habituelle, les membres du comité AOVS et l'auditeur externe se sont rencontrés à huis clos pour en discuter. Dans le cadre de sa surveillance de l'audit externe, le comité AOVS s'est enquis de l'état d'avancement du travail d'audit de fin d'année, à l'été et à l'automne 2023. À l'automne, le comité AOVS a été avisé qu'il y avait des retards dans le processus lié aux états financiers par rapport au calendrier habituel.

Le comité AOVS a rencontré l'auditeur externe en décembre 2023 afin d'examiner son projet de rapport sur les résultats de l'audit, qui concerne les sujets qu'il doit communiquer en vertu des normes professionnelles. L'auditeur externe a répondu que les travaux avaient été accomplis selon les Normes canadiennes d'audit, et qu'il avait utilisé une stratégie corroborative afin d'exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers donnent, dans tous leurs aspects importants, une image fidèle conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Dans sa présentation, l'auditeur externe a ajouté que le projet de rapport sur les résultats de l'audit présentait les points sur lesquels l'audit doit être axé, les considérations liées à la fraude, les procédures d'audit et les écarts, corrigés ou non

¹⁴ AOVS, [Procès-verbal](#), 15 février 2022.

corrigés, aucun de ces éléments n'ayant été considéré par l'auditeur comme important par rapport aux états financiers.

En ce qui concerne les points sur lesquels axer son audit, l'auditeur externe a testé des éléments de grande valeur et d'autres opérations sélectionnés par échantillonnage aléatoire, a effectué des analyses de fond comparant des soldes ou des montants des années antérieures, et a vérifié certains montants en confirmant ces soldes. L'auditeur externe a aussi présenté un aperçu de son approche des considérations liées à la fraude, comme l'exigent les normes professionnelles, notamment en questionnant les personnes chargées de la gouvernance et de la gestion, ainsi qu'en menant des activités d'audit visant à repérer les opérations inhabituelles ou les anomalies au moyen d'un outil d'analyse des données. L'auditeur externe a également souligné que, conformément aux Normes canadiennes d'audit, un travail additionnel a été effectué en ce qui concerne les systèmes informatiques, et que cet examen n'a révélé aucun risque supplémentaire¹⁵.

Pour ce qui est des écarts d'audit corrigés et non corrigés, l'auditeur externe a relevé deux différences peu importantes liées à des différences repérées au cours d'exercices précédents qui ont eu une incidence sur les états financiers de l'exercice 2022-2023. Le premier élément concerne des immobilisations qui n'ont pas été capitalisées au cours de l'exercice précédent, ce qui entraîne une sous-évaluation de la charge d'amortissement pour l'exercice 2022-2023. Le second élément concerne les immobilisations qui n'ont pas été entrées correctement, ce qui fait que la charge d'amortissement est sous-évaluée pour l'exercice 2022-2023; cet élément a été corrigé par la direction. De plus, un troisième élément peu important a été repéré par la direction, concernant la sous-accumulation des congés compensatoires, que la direction a aussi corrigée dans les états financiers¹⁶.

L'auditeur externe a également indiqué que la majeure partie du travail d'audit a été effectuée en juin et en juillet 2023 et a remercié l'Administration du Sénat d'avoir toujours répondu en temps opportun à ses questions. De plus, l'auditeur externe a expliqué que certaines procédures d'audit se poursuivent jusqu'à la date à laquelle sont approuvés les états financiers, et que, par conséquent, les événements

¹⁵ AOVs, *Témoignages*, 20 décembre 2023.

¹⁶ *Ibid.*

postérieurs et des travaux additionnels étaient toujours en cours d'examen en décembre 2023¹⁷. Comme le veut la pratique, les membres du comité AOVS et l'auditeur externe ont également tenu une discussion à huis clos, sans la présence du personnel de la gestion de l'Administration du Sénat ou du comité.

En février 2024, le comité CIBA a approuvé les états financiers vérifiés pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023, a convenu qu'ils soient déposés au Sénat et a adopté une motion visant à partager les états financiers, le rapport interne de la direction sur les points saillants des états financiers vérifiés ainsi que les résultats de l'audit de l'auditeur externe avec les membres du comité AOVS¹⁸. Le comité AOVS a par la suite reçu le rapport de l'auditeur indépendant qui indiquait que les états financiers donnaient, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Sénat au 31 mars 2023, de sa performance financière, de la variation de sa situation financière nette, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Par conséquent, les états financiers vérifiés les plus récents du Sénat pour l'exercice 2022-2023 ont fait l'objet d'une opinion sans réserve, comme cela a toujours été le cas jusqu'à présent¹⁹.

Le comité AOVS a noté que les états financiers pour l'exercice 2022-2023 ont été publiés 11 mois après la fin de l'exercice, ce qui n'est pas conforme aux pratiques exemplaires et ne respecte pas l'échancier établi dans le plan d'audit. Ce délai ne répondait pas aux attentes du comité AOVS. Le comité AOVS croit que la lenteur dans la publication des états financiers nuit à leur pertinence. Le comité AOVS croit que la lenteur dans la publication des états financiers nuit à leur pertinence. Le comité AOVS a discuté des retards, et il est convaincu que des efforts seront déployés pour que les états financiers soient publiés plus rapidement à l'avenir.

Comme pour l'exercice antérieur, l'auditeur externe n'a pas émis de lettre de recommandation pour l'exercice 2022-2023 contenant des observations à l'intention de la direction et des responsables de la gouvernance, dans laquelle sont décrites des lacunes importantes dans les contrôles internes ou d'autres lacunes mises au jour dans le cadre de l'audit. Bien qu'il n'ait pas testé les contrôles internes, il a

¹⁷ *Ibid.*

¹⁸ CIBA, *Procès-verbal*, 8 février 2024.

¹⁹ Sénat, [États financiers du Canada pour l'année terminant le 31 mars 2022](#).

examiné, dans le cadre normal de ses activités d'audit, certains processus, afin de comprendre comment une opération est consignée dans les états financiers, de sa création jusqu'à sa comptabilisation.

Après l'audit des états financiers pour l'exercice 2022-2023, dans le cadre de leur surveillance de l'auditeur externe, les membres du comité AOVS ont entrepris et rempli leur première évaluation annuelle de ce dernier en février et mars 2024. Dans le cadre de cette évaluation, ils ont également reçu les résultats de l'évaluation annuelle de l'auditeur externe effectuée par la Direction des finances et de l'approvisionnement de l'Administration du Sénat. Le président du comité AOVS a transmis les résultats de l'évaluation à l'auditeur externe.

Par souci de transparence et de responsabilisation, les états financiers du Sénat devraient être approuvés et rendus publics en temps opportun. Le comité AOVS continuera de surveiller le calendrier des états financiers pour l'exercice à venir afin qu'ils soient publiés plus rapidement et de faire rapport de ses observations, le cas échéant, au Sénat.

Au cours des prochains mois, le comité AOVS communiquera avec l'auditeur externe et le dirigeant principal des finances afin d'être informé de la progression des travaux d'audit de fin d'année pour l'audit des états financiers de l'exercice 2023-2024, prévu en juin et en juillet 2024.

B. Audit interne

Le comité AOVS est chargé d'embaucher les auditeurs internes, d'approuver un plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, de recevoir les rapports sur les progrès relatifs aux audits internes en cours et d'examiner les rapports d'audit interne et les plans d'action connexes, ainsi que de veiller à leur mise en œuvre.

Fonction d'audit interne

En 2022-2023, le comité AOVS a convenu que la fonction d'audit interne du Sénat devait relever d'un dirigeant principal de l'audit, qui relèverait du comité, et que les audits internes pouvaient être confiés au personnel interne, comme le dirigeant principal de l'audit et son personnel, ainsi qu'à des sous-traitants, en fonction des besoins et de l'expertise technique nécessaire.

Conformément à la Charte adoptée par le Sénat, le dirigeant principal de l'audit relève du comité AOVS, occupant un poste unique au Sénat. Sous la direction du comité AOVS, le dirigeant principal de l'audit est chargé de préparer et de mettre en œuvre un plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, d'examiner les processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance au Sénat pour s'assurer qu'ils sont appropriés, de surveiller et de réaliser les audits internes et d'assurer le degré d'indépendance requis.

En juin 2022, le comité CIBA a abrogé les précédentes charte et politique sur la vérification interne du Sénat²⁰. En décembre 2022, le comité AOVS a examiné un nouveau projet de charte d'audit interne, en vue de consultations avec l'Administration du Sénat. Le projet de charte a été mis à jour afin de tenir compte de certaines considérations d'ordre procédural, puis, en décembre 2023, le comité AOVS a étudié une version révisée du projet à la suite de consultations avec le nouveau dirigeant principal de l'audit. Le projet de charte d'audit interne énonce la raison d'être ainsi que les pouvoirs et les responsabilités de la fonction d'audit interne du Sénat. Il sert à guider les activités de l'équipe d'audit interne et à assurer la conformité aux pratiques exemplaires de l'industrie et aux orientations de l'Institut des auditeurs internes. À la fin de février 2024, le projet de charte d'audit interne a été soumis à l'examen du comité CIBA afin de confirmer que la charte respecte les besoins et les objectifs de l'institution. Une fois prête, la charte sera accessible à l'interne à l'Administration du Sénat et révisée périodiquement.

En 2023-2024, le comité AOVS a commencé et supervisé le processus d'intégration du nouveau dirigeant principal de l'audit et examiné les ressources nécessaires pour établir la nouvelle fonction d'audit interne du Sénat. Durant les premiers mois de son mandat au Sénat, le dirigeant principal de l'audit a rencontré les sénateurs et la direction de l'Administration du Sénat afin de leur présenter le rôle et la portée de la fonction d'audit interne.

Mission d'étude

Durant l'année, le comité AOVS a examiné les travaux de comités d'audit et de surveillance d'autres assemblées législatives et d'organismes indépendants axés sur les dépenses du Parlement et des parlementaires. Dans le cadre de cet examen, le

²⁰ AOVS, [Charte d'audit et de surveillance du Sénat](#), Quatrième rapport, 2 juin 2022.

comité AOVS a effectué une mission d'étude afin d'étudier les pratiques de ses homologues du Parlement britannique²¹. À l'occasion de plusieurs réunions et séances d'information, une délégation de membres du comité AOVS a rencontré des parlementaires des comités de l'audit et de l'assurance des risques, des représentants de l'administration ainsi que des représentants de l'Independent Parliamentary Standards Authority du Royaume-Uni.

En novembre 2023, le comité AOVS a présenté un rapport sur cette mission au Sénat, en s'attardant sur les questions susceptibles d'améliorer son travail, sa reddition de comptes au Sénat et sa surveillance de la nouvelle fonction d'audit interne.

Gestion des risques

Durant l'année, dans le contexte de sa surveillance de la gestion des risques, le comité AOVS a examiné le cadre de gestion des risques ainsi que le registre des risques institutionnels, puis a rencontré le dirigeant principal des finances de l'Administration du Sénat et le directeur de la planification en décembre 2023 et en mars 2024. Le nouveau cadre de gestion des risques institutionnels de l'Administration du Sénat est entré en vigueur le 1^{er} avril 2023. La liste des risques a été actualisée par la direction de l'Administration du Sénat en novembre 2023, et le registre des risques institutionnels comportant des mesures d'atténuation mises à jour a été transmis au comité AOVS au début de mars 2024. Dans le cadre de sa surveillance de la gestion des risques, le comité AOVS a analysé plusieurs risques considérés comme « élevés » ou « très élevés » et s'est intéressé de plus près aux questions liées à la cybersécurité. Le comité AOVS a eu une discussion approfondie sur les risques en matière de cybersécurité et les mesures d'atténuation avec la Direction des services d'information de l'Administration du Sénat en mars 2024.

Dans le cadre de son travail d'audit et de surveillance, le comité AOVS s'est penché sur les principaux risques, contrôles et processus du Sénat. Le comité AOVS croit qu'il y a une séparation nette entre la fonction de gestion des risques, sous la responsabilité du dirigeant principal des finances, et la fonction d'audit interne indépendante, dirigée par le dirigeant principal de l'audit. Le comité AOVS a également constaté que le registre des risques institutionnels semble exhaustif.

²¹ Le comité AOVS [a convenu](#) de soumettre un budget d'étude spéciale pour une mission d'étude à Londres (Royaume-Uni).

Plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques

Pour préparer l'ébauche du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, le Plan d'audit triennal axé sur les risques 2024-2027, le dirigeant principal de l'audit a utilisé d'importantes analyses de documents clés du Sénat ainsi que les résultats des entrevues avec les sénateurs, le comité CIBA, les membres du comité AOVS, des membres clés du personnel de l'Administration du Sénat ainsi que l'auditeur externe du Sénat. Le dirigeant principal de l'audit a examiné le contexte de fonctionnement du Sénat, y compris le rôle du Sénat et les responsabilités de l'Administration du Sénat, et en quoi ce contexte éclaire le rôle et la portée de la fonction d'audit interne du Sénat.

Le plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques décrit l'univers d'audit, la méthodologie de planification de l'audit ainsi que l'approche liée au risque. L'univers d'audit comprend les activités opérationnelles, la conformité aux autorisations, les risques horizontaux et les enjeux émergents. Plus particulièrement, les consultations menées par le dirigeant principal de l'audit ont surtout visé à identifier les secteurs à auditer et à leur attribuer une cote de risque.

Entre novembre 2023 et mars 2024, le comité AOVS a rencontré périodiquement le dirigeant principal de l'audit afin de superviser l'approche liée à l'élaboration du plan d'audit interne et la progression du travail. En décembre 2023, le dirigeant principal de l'audit a présenté un projet de calendrier pour la première version préliminaire du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, décrivant les diverses étapes et consultations ainsi que les échéances cibles. En février 2024, le dirigeant principal de l'audit a informé le comité AOVS de l'état d'avancement des premières analyses détaillées et des consultations, et en mars 2024, il a présenté des compléments d'information sur l'approche et la méthodologie planifiées.

Subséquent, en avril 2024, le comité AOVS a examiné un cadre pour l'établissement du plan d'audit interne et a reçu la version préliminaire du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques. Le plan comporte l'étendue de l'audit proposée, les niveaux prévus d'assurance ainsi que le plan proposé pour affecter les ressources nécessaires à ces audits. À la suite de son examen, le comité AOVS a formulé plusieurs recommandations et a approuvé le cadre du plan pluriannuel axé sur les risques en vue de la préparation de la prochaine version préliminaire, l'étape suivante étant une consultation avec le comité CIBA, prévue à la fin de mai 2024.

Concernant les priorités pour 2024-2025, le comité AOVS continuera de surveiller les consultations internes dans le but de finaliser le plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques, examinera et approuvera le plan et le présentera au Sénat en vue de son approbation, et surveillera la mise en œuvre du plan et les besoins quant aux ressources d'audit interne connexes. Une fois que la fonction d'audit interne aura été établie, le rapport annuel du comité au Sénat comportera des indicateurs clés et des données générales sur la fonction d'audit interne et son rendement, notamment le nombre et le type d'audits prévus et réalisés, ainsi que des observations et des recommandations importantes.

Surveillance des rapports d'audit interne et des plans d'action

Pour ce qui est des audits et des examens internes antérieurs, confiés en sous-traitance par le Sénat, le comité AOVS a surveillé les progrès de la direction par rapport à deux recommandations restantes liées à un examen indépendant conjoint de la cybersécurité au Sénat et à la Chambre des communes. Une société de services professionnels a mené les travaux de janvier à mars 2022. L'Administration du Sénat a fourni des mises à jour au comité AOVS tout au long de l'année.

C. Examen des rapports financiers

Le comité AOVS a pour mandat d'examiner les rapports financiers trimestriels et les états financiers vérifiés du Sénat à titre d'information. Il étudie donc ces rapports et états financiers pour considérer de l'information pertinente à des fins de surveillance des dépenses et des activités du Sénat. L'examen de ces rapports peut également aider le comité AOVS dans le cadre de sa surveillance du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques du Sénat ainsi que de ses observations et recommandations à l'intention du Sénat.

L'Administration du Sénat prépare des rapports financiers trimestriels internes qui sont soumis au comité CIBA, puis examinés par son Sous-comité du budget des dépenses du Sénat et des budgets des comités. Les rapports font état des dépenses réelles à la fin du trimestre, comparées à la même période de l'exercice précédent et au budget, et fournissent un résumé des autorisations budgétaires et une analyse des dépenses actuelles et prévues. Ces rapports trimestriels sont uniquement destinés à des fins internes et ne sont pas publiés.

Au cours de l'exercice 2023-2024, le comité AOVS a obtenu à la fin d'octobre 2023 le rapport financier trimestriel du Sénat pour le premier trimestre (T1), couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 30 juin 2023, après que le comité CIBA l'eut approuvé. Après la fin de l'exercice, en avril 2024, le comité AOVS a également obtenu le rapport pour le troisième trimestre (T3) de 2023-2024, qui couvre la période se terminant le 31 décembre 2023.

Durant l'exercice, contrairement au processus habituel, aucun rapport financier trimestriel distinct n'a été produit ou examiné à la fin du deuxième trimestre (T2) de l'exercice 2023-2024 pour la période se terminant le 30 septembre 2023. Par conséquent, le comité AOVS n'a pas reçu ce rapport aux fins d'information. Les dépenses réelles et engagées pour le deuxième trimestre ont plutôt été incluses dans le rapport sur le troisième trimestre. Cette façon de faire ne correspond pas aux attentes du comité AOVS et n'est pas conforme aux pratiques exemplaires. La préparation régulière et en temps opportun des rapports financiers trimestriels internes fait partie intégrante du cadre de contrôle interne du Sénat. De plus, l'examen par le comité AOVS des rapports financiers trimestriels, aux fins d'information, fait partie intégrante de son propre processus de planification d'audit et du processus qu'il suit pour cerner les éléments susceptibles de nécessiter un examen plus approfondi. Le comité AOVS note que, conformément aux pratiques exemplaires, les rapports financiers trimestriels devraient être produits peu après la fin du trimestre, généralement dans les 60 jours qui suivent, et que ce délai devrait servir d'indicateur de rendement.

En 2023-2024, le comité AOVS a également examiné les états financiers vérifiés du Sénat pour l'exercice 2022-2023, notamment les politiques comptables divulguées dans les notes complémentaires aux états financiers, et les faits saillants des états financiers annuels de la direction, pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Dans le cadre de son examen, il a rencontré le dirigeant principal des finances en décembre 2023 et en février 2024. Le comité AOVS était satisfait du haut niveau de qualité des documents préparés par le dirigeant principal des finances, le contrôleur et la Direction des finances et de l'approvisionnement, ainsi que des explications claires fournies en réponse à ses questions.

Observations

Dans l'exercice de son mandat, le comité AOVS a discuté de quelques observations qu'il aimerait mentionner dans le présent rapport annuel.

A. Plan d'audit interne et établissement de la fonction d'audit interne

Le comité AOVS a supervisé le processus d'établissement du premier plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques du Sénat. En avril 2024, le comité AOVS a entrepris un examen approfondi afin d'assurer que le plan est bien circonscrit. Les membres ont donné leur avis sur le cadre servant à la préparation du plan ainsi que sur la version préliminaire du plan et ont discuté de l'approche proposée, de l'évaluation des risques et des éléments du plan, y compris les travaux prévus, leur ordre d'exécution et les ressources requises.

La prochaine étape consiste à présenter le plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques et les besoins connexes en ressources au Sénat afin qu'il les approuve. Le comité AOVS reconnaît le travail de fond du dirigeant principal de l'audit dans la préparation du plan ainsi que le professionnalisme et l'ouverture dont a fait preuve la direction de l'Administration du Sénat en partageant son point de vue. Leur collaboration, en plus de l'apport des membres du comité AOVS et du comité CIBA, garantira que le travail d'audit planifié a une valeur ajoutée et contribue à la structure de gouvernance robuste. Le dirigeant principal de l'audit a également rencontré séparément chaque groupe de sénateurs pour connaître les diverses perspectives et en tenir compte lors de la préparation du plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques.

Sous la direction du comité AOVS, le dirigeant principal de l'audit dirigera une fonction d'audit interne professionnelle et indépendante pour exécuter le plan d'audit interne pluriannuel axé sur les risques. En ayant accès aux gens, aux renseignements et aux ressources essentiels à la réalisation du travail d'audit planifié, la fonction d'audit interne du Sénat sera à même de transmettre ses conclusions, ses recommandations et ses plans d'action.

Au cours de l'année dernière, les présidents du comité AOVS ainsi que du comité CIBA ont échangé des correspondances sur des questions d'intérêt commun. La communication et la coordination constantes seront essentielles pour que la fonction d'audit interne du Sénat puisse mettre en œuvre le plan d'audit pluriannuel axé sur

les risques, notamment la prochaine phase, qui repose sur l'établissement de la capacité d'audit interne, avec l'expertise, les ressources et les outils nécessaires.

Durant la mission d'étude, les membres du comité AOVS ont constamment entendu parler, de la part des organes d'audit et de surveillance du Parlement britannique, y compris ses comités d'audit et l'Independent Parliamentary Standards Authority, qui est l'autorité indépendante responsable des rémunérations et des frais de fonctionnement des députés, de l'importance d'adopter une approche fondée sur la collaboration et le soutien dans l'examen des questions d'audit et de surveillance et de gestion. Le comité AOVS partage ce point de vue et travaille afin d'établir une relation ouverte avec la direction de l'Administration du Sénat. Dorénavant, le comité AOVS continuera de travailler avec l'Administration du Sénat, dans un esprit de collaboration, par l'intermédiaire du travail du dirigeant principal de l'audit et de la nouvelle fonction d'audit interne, en se concentrant sur les domaines dans lesquels des risques ont été cernés ou dans lesquels les pratiques, les processus ou les contrôles peuvent être renforcés.

B. Responsabilisation et transparence

Il est fondamental de produire des rapports transparents et en temps opportun pour assurer une reddition de comptes efficace. Le comité AOVS encourage le Sénat à examiner de quelle façon l'Administration du Sénat peut rendre compte, avec plus de transparence, des objectifs et priorités stratégiques, des risques importants auxquels l'institution est confrontée, des indicateurs de rendement clés ainsi que des réalisations et de l'information financière, et veiller à rendre ces renseignements accessibles en temps opportun.

À l'heure actuelle, le Sénat publie les dépenses annuelles prévues au début de l'exercice, les rapports trimestriels de divulgation proactive sur les dépenses et les contrats dans les 60 jours suivant la fin du trimestre ainsi que les états financiers annuels, qui sont vérifiés par un auditeur externe indépendant. Le Sénat publie également un rapport annuel sur les activités et les dépenses des comités du Sénat. L'Administration du Sénat produit également un rapport annuel sur les priorités stratégiques et les engagements ainsi qu'un rapport annuel intitulé *Réalisations de l'Administration du Sénat*, mais l'information n'est pas rendue publique.

Le comité AOVS a noté que la Chambre des lords et la Chambre des Communes du Royaume-Uni ont toutes deux des objectifs stratégiques et des priorités clairement

définis, qui sont publiés dans des rapports de reddition de comptes, notamment des plans opérationnels, des plans stratégiques annuels et des rapports annuels. Par ailleurs, leurs conseils de direction respectifs surveillent les indicateurs de rendement clés, qui sont également présentés dans les rapports de reddition de comptes. Ces pratiques soulignent l'importance de la transparence et de la responsabilité dans le soutien à une gouvernance efficace.

Un rapport annuel, en particulier, est un outil important qui peut fournir plus que des renseignements financiers et démontrer de quelle façon les deniers publics sont dépensés. Il peut rendre compte des priorités et des objectifs stratégiques, des risques, des activités, de la gouvernance ainsi que des mesures de réussite d'une organisation. Lors de la préparation d'un rapport annuel, les bonnes pratiques veulent qu'on présente une vision équilibrée des progrès par rapport aux objectifs et qu'on rattache la stratégie aux mesures de rendement et aux risques. Il est également important de présenter l'information de façon claire et facile à comprendre et de faire des liens entre l'information financière et non financière.

C. Renforcer la surveillance

Dans le cadre de sa surveillance, le comité AOVS continuera de veiller à ce que les rapports financiers du Sénat soient produits en temps opportun afin de s'assurer que l'approche du Sénat respecte les pratiques exemplaires. Conformément à son mandat, le comité AOVS est responsable de la surveillance de l'audit externe des états financiers du Sénat et de l'examen des états financiers et des rapports financiers trimestriels internes aux fins d'information. Selon les pratiques exemplaires, les renseignements financiers, dont les états financiers publiés et les rapports financiers trimestriels internes, devraient être accessibles peu après la fin de la période visée. À cet égard, le moment où cette information est transmise au comité AOVS pourrait également être mieux choisi afin de permettre une surveillance plus efficace des états financiers et des rapports financiers trimestriels internes.

Par exemple, les comités d'audit du Parlement britannique supervisent les questions d'audit externe, et chaque comité examine l'intégrité des comptes annuels respectifs avant leur examen formel et avant leur présentation et leur signature par l'agent comptable. Ainsi, les membres de ces comités d'audit, y compris leurs membres

externes, peuvent partager leurs points de vue et leur expertise au début du processus, avant l'approbation officielle des états financiers.

Pour donner un autre exemple, les rapports financiers trimestriels internes du Sénat pour le deuxième trimestre se terminant le 30 septembre, et le troisième trimestre se terminant le 31 décembre, sont habituellement examinés en même temps, ce qui veut dire que l'information sur le deuxième trimestre, qui prend fin le 30 septembre, n'est accessible aux fins d'examen par le comité AOVS que plusieurs mois après la fin du trimestre (après le troisième trimestre). Pour l'année écoulée, exceptionnellement, aucun rapport financier trimestriel n'a été produit à la fin du deuxième trimestre. En plus d'aller à l'encontre des pratiques exemplaires, cela ne répondait pas aux attentes du comité AOVS. À l'avenir, la surveillance du comité pourrait être renforcée si ce dernier avait accès plus rapidement aux rapports financiers qu'il reçoit aux fins d'information.

Efficacité du comité

Pour évaluer l'efficacité du comité AOVS, les membres ont rempli un questionnaire d'auto-évaluation en avril 2024 sur les activités du comité allant jusqu'à la fin de l'exercice 2023-2024. Cette auto-évaluation qui est une pratique exemplaire pour les comités d'audit et de surveillance, vise à aider les membres à réfléchir sur les travaux du comité, leurs forces individuelles et collectives, ainsi que les aspects où le comité pourrait être plus efficace pour accomplir son mandat. Sur ce dernier point, la communication et la collaboration entre le comité AOVS, l'Administration du Sénat et l'institution dans son ensemble seront essentielles pour que le comité AOVS soit un partenaire précieux dans le cadre de la gouvernance du Sénat.

Conclusion

Au cours de l'exercice financier 2023-2024, les membres du comité AOVS ont collaboré afin de remplir leur mandat d'audit et de surveillance. Les membres sénateurs du comité AOVS ont présenté divers points de vue et se sont assurés que les travaux du comité soient guidés par leurs connaissances du Sénat afin d'assurer une surveillance en bonne et due forme. En complément de ces connaissances, les membres externes ont continué d'offrir de précieuses perspectives, partageant leur expertise sur des questions liées aux audits internes et externes et à la gouvernance, à la gestion des risques ainsi qu'aux pratiques en matière de contrôles de gestion. Ces membres ont apporté leur soutien, notamment par une séance d'information sur

les considérations liées à la gouvernance, par leurs observations sur les risques et les stratégies pour les atténuer, par l'échange de pratiques exemplaires tirées de leur expérience auprès d'autres comités de surveillance et de la façon dont d'autres organisations composent avec des possibilités et des défis institutionnels similaires, ainsi que par des conseils sur d'autres questions importantes durant l'année, dont le processus pour recruter un dirigeant principal de l'audit et pour établir les critères de sélection du prochain auditeur externe.

Pour ce qui est de l'avenir, dans le cadre de sa surveillance, le comité AOVS poursuivra les prochaines étapes de la mise en œuvre du plan d'audit pluriannuel axé sur les risques, afin que le travail d'audit interne permette de fournir une évaluation et une analyse de l'existence, de l'efficacité et du caractère adéquat des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance au Sénat. Le comité AOVS veut contribuer à l'amélioration constante de l'institution par ses conclusions et recommandations concernant les audits internes. Dans le cadre de son travail, le comité AOVS jouera un rôle de soutien et de remise en question et agira en tant que partenaire de confiance dans l'optique d'accroître l'efficacité et l'efficacité des opérations. Les membres du comité AOVS reconnaissent que, pour mener à bien son mandat et apporter de la valeur au Sénat, le comité AOVS doit collaborer avec les sénateurs, le comité CIBA ainsi que la direction de l'Administration du Sénat.